

Services aux collectivités locales



Afin de permettre l'appropriation du fait européen sur l'ensemble de territoire de Loire-Atlantique, la Maison de l'Europe propose aux collectivités locales de les aider dans la mise en place d'actions de sensibilisation au plus près des attentes des territoires.

> Contexte

Au-delà des partenariats très actifs qu'elle entretient depuis sa création avec le Conseil Régional des Pays de la Loire, le Conseil général de Loire Atlantique, la Ville de Nantes et la Communauté urbaine de Nantes Métropole la Maison de l'Europe à Nantes a vocation à s'adresser à l'ensemble des collectivités locales du département. Elles sont en effet des intermédiaires incontournables pour entrer en contact avec le monde associatif et l'ensemble des citoyens. Elles contribueront à enrichir nos réseaux et renforcer nos ressources.

> Qui peut adhérer ?

Toutes les communes et leurs groupements peuvent adhérer à la Maison de l'Europe à Nantes.

> Les tarifs

La Maison de l'Europe a fixé lors de son A.G. du 20 juin 2008, le montant des cotisations, proportionnel au nombre d'habitants :

≤ 1 500 hab. : 100 €

1 501 à 5 000 hab. : 250 €

5 001 à 10 000 hab. : 500 €

10 001 à 30 000 hab. : 750 €

≥ 30 001 hab. : 1 000 €

> Les services proposés

L'offre de base :

La Maison de l'Europe à Nantes propose à ses collectivités adhérentes un certain nombre de services de base en échange de leur adhésion :

- ▶ Accompagnement dans la mise en place d'un projet à dimension européenne, aide à la recherche de financements
- ▶ Possibilité d'animer une session d'information collective sur l'Union européenne, les fonds européens ou les programmes de mobilité pour les agents de la collectivité.

- ▶ Possibilité de réaliser une session d'animation dans un établissement scolaire ou un espace jeune.
- ▶ Mise en relation avec le réseau et les partenaires de la Maison de l'Europe à Nantes
- ▶ Fourniture prioritaire de documents et matériel (expositions, jeux, décoration, etc...)
- ▶ Accès au portail d'information via nos outils de communication : le site internet, la newsletter, nos réseaux sociaux avec possibilité d'y relayer leurs initiatives locales

L'adhésion se traduit par une convention de partenariat (ou « charte »), précisant les engagements de la Maison de l'Europe à Nantes, mais également l'engagement moral de la collectivité à participer aux initiatives à caractère global proposées par la Maison de l'Europe à Nantes et à fournir à celle-ci l'information sur les activités liées à l'Europe sur son territoire.

L' offre « à la carte »

La Maison de l'Europe à Nantes propose aux collectivités locales qui le souhaitent la possibilité de conclure des conventions spécifiques pour des prestations telles que :

- ▶ Organisation de manifestations grand public (conférences, petits déjeuners / débats....)
- ▶ Organisation d'actions en direction des équipes pédagogiques (Arbre de Noël européen...)
- ▶ Voyage d'étude
- ▶ Mise en place d'un Point information Europe (fourniture de documentation spécifique, formation des équipes...)
- ▶ Veille thématique sur des appels à projets
- ▶ Accompagnement à l'accueil d'une personne en service volontaire européen.

> Contact

Pour entreprendre une démarche d'adhésion ou simplement obtenir plus d'informations, merci de nous contacter :

Tel : 02 40 48 65 49

Mail : contact@maison-europe-nantes.eu